

# Politique ADM 1 – Demande de remboursement des frais d’inscriptions

## Objectif

Le CHCDM reconnaît qu’il y a parfois des situations imprévisibles qui empêchent ses membres de participer aux activités de glace prévues. Pour adresser ces cas particuliers, il met en place un système de remboursement permettant à ses membres de récupérer une partie des frais d’inscriptions.

## Portée

Le CHCDM offre un programme de remboursement à ses membres dans les cas suivants:

1. Blessure (copie du papier d’un médecin est requis);
2. Maladie (copie du papier d’un médecin est requis);
3. Déménagement (preuve de nouvelle adresse);
4. Changement d’intérêt pour une nouvelle inscription seulement (demande écrite doit être reçue au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre);
5. Autre cas particulier qui est adopté par le conseil d’administration;

## Exigences

La demande de remboursement doit être présentée par écrit, datée et envoyée à l’attention du directeur des opérations du CHCDM.

## Lignes directrices

Le remboursement est offert selon le principe de prorata mensuel;

1. Un frais d’administration de 25 \$ est requis pour chaque demande de remboursement (par joueur);
2. Ne sont pas remboursables les frais d’assurances de Hockey Nouveau-Brunswick et les coûts des billets de HNB;
3. Lorsqu’un membre participe à une séance de glace après le 15 du mois, il est considéré avoir joué le mois;
4. Le CHCDM doit tenir compte du montant payé à l’inscription, ex. si 2 enfants, le coût est de 670 \$, donc si un enfant annule son inscription, on tient compte du coût pour une inscription de 345 \$ pour le remboursement;
5. Le frais d’inscription pour essai compétitif n’est pas remboursable si le joueur a embarqué sur la glace 1 fois.

## Calcul du remboursement

La saison régulière étant de 6 mois (octobre à mars), le coût de l’inscription, moins les frais d’assurances de Hockey Nouveau-Brunswick et le coût des billets de HNB, est divisé par le nombre de mois joué.

Exemple d’une demande présentée en date du 10 janvier 2012:

Frais d’inscriptions – saison 2011-2012 : 345 \$  
moins les assurances HNB : 16,25 \$  
moins les billets de HNB : 30 \$  
moins les frais d’administration : 25 \$  
  
Sous-total : 274,75 \$ / 6 = 45,80 \$/mois  
Remboursement de 3 mois (janvier à mars) :  
45,80 \$ x 3 = **138 \$**